

AVIRON LOISIRS

TARIF - Saison 2022-2023

CATÉGORIE	ÂGES	LICENCE FFA & ASSURANCE *	COTISATION CLUB	TOTAL COTISATION	Horaire d'entraînement (club fermé les lundis)
AVIRON LOISIR ADULTE 1ère ANNEE	19 ans et +	48,00 € (1)	452,00 €	500,00 €	Samedi Initiation bateau : 8h30-10h30 Préparation Physique en semaine le soir
AVIRON LOISIR ADULTE Renouvellement	19 ans et +	48,00 € (1)	322,00 €	370,00 €	Samedi et dimanche bateau : 09h30-12h00 Préparation Physique en semaine le soir

(1) Licence pour l'année.

OUVERT A TOUS :

Mardi : 12h30 – 13h30 : Ergo et 19h00 – 20h00 : PPG

Mercredi : 18h00 – 19h00 : Ergo

Jeudi : 19h00 – 20h00 : AVIFIT.

- Remise pour les membres d'une même famille à appliquer sur tarif mineur/étudiant :
1^{er} = taux plein / 2^{ème} -10% / 3^{ème} -15% / 4^{ème} -20%.
- L'achat d'une tenue aux couleurs du club (combinaison : 48 €) est obligatoire pour régater.
- Une participation financière sera demandée pour les différents déplacements.
- La location d'un vestiaire à l'année est de 20 € (cadenas à votre charge).
- La cotisation n'est pas remboursable, sauf cas exceptionnel.

Pièces à fournir pour un dossier complet

1^{er} INSCRIPTION : Tout dossier incomplet sera refusé.

RENOUVELLEMENT : Tout élément du dossier non fourni **avant le 15 octobre** entraînera l'interdiction de monter sur l'eau.

- Dossier d'adhésion complété
- **1 certificat médical pour la pratique de l'aviron en compétition ou l'attestation sport ****
- Règlement de la cotisation
- Coupon IASport+ (MAIF) que vous y souscriviez ou non à **compléter obligatoirement**

Et en plus pour une première inscription

- 1 copie du brevet de natation 50 mètres
- 2 photos d'identité (scan ou copie couleur de photo d'identité)

**** Conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du code du sport et règlement médical FFA),**

les licenciés doivent fournir un certificat médical avec la mention complète "de non contre-indication à la pratique de l'aviron, y compris en compétition". La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre au questionnaire de santé QS Sport – CERFA N° 15699*01(1) et de fournir au club l'attestation FFA en cas de réponse négative à toutes les questions.